



A Moulins, le 7 octobre 2019

A l'attention de Mme la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'Allier,

Objet : Demande de pourvoir le poste d'enseignant spécialisé libéré par Monsieur Gandillon

Madame la Directrice Académique,

Nous avons été très surpris d'apprendre, par les enseignants chargés de l'aide aux élèves déficients visuels eux-mêmes, le non-remplacement de Monsieur Gandillon, enseignant itinérant option B sur le bassin de Vichy, après son départ par exeat.

Ainsi, les enseignants chargés de l'aide aux jeunes déficients visuels ont vu leur nombre passer de 4 à 3 pour le département, situation préjudiciable à tous, élèves et enseignants. Cela complique évidemment la prise en charge de tous les jeunes (25 suivis par le SAAAS, 26 depuis l'IJA Les Charmettes) et induit que 8 jeunes du secteur de Vichy se retrouvent sans aucun accompagnement, situation catastrophique pour eux amenant un recul de leur autonomisation d'autant que chaque famille se voit dans l'obligation de demander, à minima, l'octroi d'une AESH pour chacun des 8 enfants qui n'en avaient pas besoin tant qu'un enseignant itinérant les suivait.

Nous avons été d'autant plus surpris d'apprendre la disparition d'un demi-poste occupé jusqu'en juin par Monsieur Gandillon que ce poste n'a jamais été évoqué en CTSD.

Concernant le mi-temps restant, un poste à profil a certes été publié mais il n'est actuellement toujours pas pourvu et risque fort de ne pouvoir l'être faute de personnel qualifié dans le département, situation qui trouve son explication dans l'absence d'envoi en formation, dans cette spécialité comme dans beaucoup d'autres, depuis de nombreuses années.

Nous vous demandons donc de rétablir le poste entier afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Gandillon dont rien ne justifie qu'il disparaisse, ne serait-ce qu'en partie, et ce d'autant plus urgemment que nous avons appris qu'une personne serait volontaire pour s'investir et se former pour le poste d'enseignant itinérant venant en aide aux déficients visuels à condition de pouvoir le faire pleinement, c'est-à-dire que ce poste soit un temps plein.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice Académique, à notre attachement au bon fonctionnement du service public et laïque de l'éducation nationale.